

1 Cour pénale internationale
2 Chambre de première instance I
3 Situation en République démocratique du Congo - Affaire *Le Procureur c. Thomas*
4 *Lubanga Dyilo* - n° ICC-01/04-01/06
5 Procès
6 Audience publique
7 Lundi 3 mai 2010
8 L'audience est présidée par le juge Fulford
9 (*L'audience publique est reprise dans la salle d'audience n° 2 à 14 h 40*)
10 M. L'HUISSIER : Veuillez vous lever.
11 Veuillez vous asseoir.
12 M. LE GREFFIER (*interprétation de l'anglais*) : Nous sommes en audience publique,
13 Monsieur le Président, Madame, Monsieur les juges.
14 M. LE JUGE PRÉSIDENT FULFORD (*interprétation de l'anglais*) : Bonjour.
15 Le... Faites entrer le témoin, s'il vous plaît.
16 Monsieur Sachdeva, je suis désolé d'apprendre que M^{me} Struyven ne se sent pas bien.
17 Est-ce que vous êtes d'accord pour la remplacer cet après-midi ?
18 M. SACHDEVA (*interprétation de l'anglais*) : Oui, Monsieur le Président.
19 M. LE JUGE PRÉSIDENT FULFORD (*interprétation de l'anglais*) : Je vous remercie. Très
20 bien.
21 (*Suite de l'audition du témoin D01-0033 par vidéoconférence*)
22 Bonjour, Monsieur.
23 LE TÉMOIN D01-0033 (*interprétation de l'anglais*) : Oui, bonjour.
24 M. LE JUGE PRÉSIDENT FULFORD (*interprétation de l'anglais*) : Oui, Maître Desalliers.
25 QUESTIONS SUPPLÉMENTAIRES DE LA DÉFENSE

- 1 PAR M^e DESALLIERS : Bonjour, Monsieur.
- 2 LE TÉMOIN D01-0033 (*interprétation de l'alur*) : Oui, bonjour.
- 3 M^e DESALLIERS :
- 4 Q. J'aurais juste quelques petites questions de précision à vous demander.
- 5 LE TÉMOIN D01-0033 (*interprétation de l'alur*) :
- 6 R. Oui.
- 7 Q. La semaine dernière, lorsque le représentant légal des victimes, M^e Keta, vous a
- 8 posé des questions, nous avons eu la question et la réponse suivantes. Je vais vous les
- 9 relire pour que vous vous... vous puissiez vous rappeler.
- 10 Il vous avait été demandé la chose suivante...
- 11 R. Oui.
- 12 Q. La question était : « Qui vous a dit qu'on vous avait changé par d'autres
- 13 personnes ? » La réponse... La réponse que vous aviez donnée...
- 14 R. C'était quand (*Phon.*) (Expurgé)...
- 15 Q. Oui, merci. Je vais... Je vais vous relire votre réponse pour ensuite vous poser une
- 16 question supplémentaire. Vous avez répondu : « Ce sont les mêmes personnes qui nous
- 17 ont dit qu'on nous avait déjà changés avec eux. »
- 18 « Alors... »
- 19 R. Oui.
- 20 Q. « Alors, tout ce que nous devons... nous allons recevoir, nous allons le partager
- 21 ensemble avec eux. »
- 22 R. Oui.
- 23 Q. Pourriez-vous nous expliquer, s'il vous plaît : qu'est-ce que vous deviez partager
- 24 exactement ?
- 25 R. Les biens qu'on va leur donner, c'est ces biens-là qu'on va distribuer avec eux.

1 Q. Merci.

2 Pendant votre témoignage, vous avez mentionné à différentes reprises que Monsieur P.
3 vous avait demandé de mentir sur le décès de vos parents et sur votre âge.

4 Ma question est la suivante : est-ce que vous êtes la seule personne à qui il a demandé
5 de mentir sur le décès de vos parents et votre âge ? Ou est-ce qu'il a fait cette même
6 demande à d'autres personnes ?

7 R. Oui, il y avait les autres aussi. Mais certains d'entre eux ont donné la date exacte
8 de leur naissance.

9 M^e DESALLIERS : Merci beaucoup.

10 Monsieur le Président, je n'ai pas d'autres questions.

11 M. LE JUGE PRÉSIDENT FULFORD (*interprétation de l'anglais*) : Merci beaucoup, Maître
12 Desalliers.

13 Monsieur, je comprends qu'il y a quelque chose que vous vouliez demander à la Cour
14 avant de terminer votre témoignage ?

15 LE TÉMOIN D01-0033 (*interprétation de l'alur*) : Oui, il y a des questions.

16 M. LE JUGE PRÉSIDENT FULFORD (*interprétation de l'anglais*) : Que souhaitez-vous
17 nous dire ?

18 LE TÉMOIN D01-0033 (*interprétation de l'alur*) : Je voudrais savoir puisque nous sommes
19 en deux... (Expurgé), est arrivé et pourtant que moi,
20 (Expurgé) n'est pas ici. Et on me parle d'un préfet qui est arrivé. Alors, je ne sais pas
21 si M. le préfet est venu remplacer (Expurgé) ou non.

22 M. LE JUGE PRÉSIDENT FULFORD (*interprétation de l'anglais*) : Je crois
23 malheureusement que nous n'avons entendu que la moitié ce que vous venez de dire. Je
24 suis désolé de vous demander cela, mais il faudrait que vous répétiez ce que vous venez
25 de dire à la Chambre, s'il vous plaît.

1 LE TÉMOIN D01-0033 (*interprétation de l'alur*) : Alors, je demande pourquoi le préfet est
2 venu pour... pourtant que chez (Expurgé). Et nous avons logé (*Phon.*) mon ami (Expurgé),
3 qui est accompagné... accompagné par (Expurgé). Mais chez moi, je ne vois pas
4 mon (Expurgé), mais c'est plutôt le préfet. Pourquoi cela ?

5 M. LE JUGE PRÉSIDENT FULFORD (*interprétation de l'anglais*) : Très bien. Je vous
6 remercie de soulever ce point, mais le rôle des juges n'est pas de répondre à la question
7 que vous venez de poser.

8 Par contre, les avocats des deux côtés ont entendu ce que vous venez de dire. Et après,
9 quand nous aurons levé l'audience, tout à l'heure, s'ils pensent qu'ils peuvent ou... y
10 répondre, eh bien, à ce moment-là, je leur demande de bien vouloir réfléchir à une
11 réponse possible qui pourrait vous être donnée à ce sujet.

12 Maintenant, j'aimerais vous remercier d'avoir contribué à cette procédure. Nous ne
13 serions pas en mesure d'établir la vérité concernant les allégations qui sont portées
14 contre cet accusé, M. Thomas Lubanga, sans l'aide de témoins tels que vous, qui sont
15 prêts à donner leur temps pour témoigner — parfois, dans des circonstances qui ne sont
16 pas faciles et qui sont parfois dangereuses.

17 Nous nous rendons compte que, de votre part, cela a pu nécessiter de véritables
18 sacrifices. Et c'est donc avec nos remerciements que votre témoignage arrive à sa fin.

19 Je crois que cela met un terme aux témoignages qui seront faits du terrain en RDC,
20 n'est-ce pas, Maître Desalliers ?

21 Merci beaucoup.

22 Nous aimerions également remercier la greffière d'audience pour son aide inestimable
23 au cours de cette procédure.

24 Pouvons-nous donc couper la connexion avec le bureau sur le terrain ?

25 (*Fin de la vidéoconférence*)

1 Et pouvons-nous également passer à huis clos partiel, s'il vous plaît ?

2 **(Passage en audience à huis clos partiel à 14 h 52)* Reclassifié en audience publique

3 M. LE GREFFIER (*interprétation de l'anglais*) : Nous sommes à huis clos partiel, Monsieur
4 le Président.

5 M. LE JUGE PRÉSIDENT FULFORD (*interprétation de l'anglais*) : Merci.

6 Maître Mabilles, concernant le témoin suivant, la demande récente qui nous est parvenue
7 de sa part est qu'on lui donne ce que j'appellerais les mesures de protection habituelles
8 lorsque des mesures de protection sont demandées parce qu'elle craint la réaction
9 d'autres membres de sa famille s'il se sait qu'elle a témoigné ; qu'elle a témoigné qu'un
10 ou plusieurs membres de sa famille ont menti alors... sous serment devant notre
11 Chambre.

12 J'imagine que vous appuyez cette demande de sa part ?

13 M^e MABILLES : Absolument, Monsieur le Président.

14 M. LE JUGE PRÉSIDENT FULFORD (*interprétation de l'anglais*) : Je ne sais pas, c'est...
15 Monsieur Sachdeva, vous avez une réaction ?

16 M. SACHDEVA (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, notre réaction est la
17 même que pour les témoins. Nous n'avons pas vu la requête officielle, et nous
18 comprenons également que des membres de sa famille savent qu'elle va témoigner.

19 M. LE JUGE PRÉSIDENT FULFORD (*interprétation de l'anglais*) : Oui, j'imagine que c'est
20 vrai, Monsieur Sachdeva. Il serait absolument improbable qu'ils ne soient pas du tout
21 au courant du fait qu'elle est ici.

22 Mais la vraie question, c'est de savoir s'ils savent exactement ce qu'elle va dire. Et c'est à
23 ce sujet-là qu'elle a exprimé une certaine crainte. Elle craint qu'une fois que cela se saura,
24 qu'elle a dit que des mensonges complets et nombreux ont été dits, elle... elle a peur que
25 cela ait des conséquences pour elle.

1 M. SACHDEVA (*interprétation de l'anglais*) : Très bien, Monsieur le Président, mais nous
2 maintenons tout de même notre objection.

3 M. LE JUGE PRÉSIDENT FULFORD (*interprétation de l'anglais*) : Très bien.

4 Sur le fondement des indications que nous avons reçues de l'Unité des victimes et des
5 témoins, nous sommes persuadés que le témoin suivant — le témoin n° 0015 — a de
6 réels motifs de craindre que... qu'il y ait une réaction forte dans sa propre famille, s'il se
7 sait... si ce qu'elle... qu'elle va dire dans son témoignage sera... est connu précisément.
8 En conséquence, nous accordons les mesures de protection habituelles.

9 Malheureusement, il va falloir trente minutes pour les mettre en œuvre. Je ne me
10 trompe pas, c'est ça ?

11 Donc, il va falloir que nous suspendions l'audience pendant que les mesures de
12 protection sont mises en place.

13 M. SACHDEVA (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, j'aimerais informer la
14 Cour du fait que c'est M^{me} Zago qui va poser des questions à ce témoin.

15 M. LE JUGE PRÉSIDENT FULFORD (*interprétation de l'anglais*) : Eh bien, disons à
16 15 h 25.

17 Mais s'il est possible de mettre ces mesures de protection en place plus rapidement,
18 j'aimerais que cela nous soit communiqué.

19 **(L'audience, suspendue à 14 h 56, est reprise à huis clos à 15 h 36)* Reclassifié en audience publique

20 M. L'HUISSIER : Veuillez vous lever.

21 Veuillez vous asseoir.

22 M. LE JUGE PRÉSIDENT FULFORD (*interprétation de l'anglais*) : Faites entrer le témoin,
23 s'il vous plaît.

24 (*Le témoin D01-0015 est introduit au prétoire*)

25 (*L'interprète est introduit au prétoire*)

- 1 Bonjour, Madame.
- 2 LE TÉMOIN D01-0015 (*interprétation du kilendu*) : Oui, bonjour.
- 3 M. LE JUGE PRÉSIDENT FULFORD (*interprétation de l'anglais*) : Madame l'interprète,
- 4 pourriez-vous déplacer légèrement le micro de votre côté ? Près de vous, plus près de
- 5 vous. Très bien. C'est beaucoup mieux. Je vous remercie.
- 6 Madame, pour vous rassurer, je souhaite vous dire que nous avons accordé des mesures
- 7 de protection de telle sorte que votre identité ne sera pas communiquée au public.
- 8 LE TÉMOIN D01-0015 (*interprétation du kilendu*) : Oui, j'accepte. Merci.
- 9 M. LE JUGE PRÉSIDENT FULFORD (*interprétation de l'anglais*) : Très bien.
- 10 Pourrais-je vous demander à toutes les deux de vous assurer de ne pas parler trop vite
- 11 et de parler suffisamment fort afin que tout le monde puisse vous entendre ?
- 12 LE TÉMOIN D01-0015 (*interprétation du kilendu*) : Oui, j'ai compris.
- 13 M. LE JUGE PRÉSIDENT FULFORD (*interprétation de l'anglais*) : Très bien.
- 14 Je vais maintenant demander aux interprètes s'ils entendent ce qui est en train d'être dit.
- 15 L'INTERPRÈTE ANGLAIS-FRANÇAIS : Et la réponse est oui.
- 16 M. LE JUGE PRÉSIDENT FULFORD (*interprétation de l'anglais*) : Dans un instant, je vais
- 17 vous demander de prendre votre engagement solennel. Et pour le faire, je vais vous
- 18 demander de répéter les mots que l'interprète va vous lire.
- 19 LE TÉMOIN D01-0015 (*interprétation du kilendu*) : O.K. Merci beaucoup.
- 20 M. LE JUGE PRÉSIDENT FULFORD (*interprétation de l'anglais*) : Audience publique, s'il
- 21 vous plaît.
- 22 (*Passage en audience publique à 15 h 44*)
- 23 M. LE GREFFIER (*interprétation de l'anglais*) : Nous sommes en audience publique,
- 24 Monsieur le Président.
- 25 M. LE JUGE PRÉSIDENT FULFORD (*interprétation de l'anglais*) : Pourriez-vous, s'il vous

1 plaît, répéter à haute voix les mots que l'interprète va maintenant vous lire ?

2 LE TÉMOIN D01-0015 (*interprétation du kilendu*) : Je déclare solennellement que je dirai
3 la vérité, toute la vérité, rien que la vérité.

4 M. LE JUGE PRÉSIDENT FULFORD (*interprétation de l'anglais*) : Très bien. Parfait. Je
5 vous remercie. Pouvons-nous passer à huis clos partiel, Maître Mabilles ?

6 M^e MABILLES : Oui, Monsieur le Président.

7 **(Passage en audience à huis clos partiel à 15 h 45)* Reclassifié en audience publique

8 M. LE JUGE PRÉSIDENT FULFORD (*interprétation de l'anglais*) : Passons à huis clos
9 partiel, s'il vous plaît.

10 M. LE GREFFIER (*interprétation de l'anglais*) : Nous sommes à huis clos partiel, Monsieur
11 le Président.

12 M. LE JUGE PRÉSIDENT FULFORD (*interprétation de l'anglais*) : C'est excellent.

13 Maître Mabilles, puis-je vous rappeler d'être très structurée dans vos questions et de
14 veiller à faire les pauses nécessaires puisqu'il va y avoir interprétation dans trois
15 langues ?

16 M^e MABILLES : J'y veillerai, Monsieur le Président.

17 QUESTIONS DE LA DÉFENSE

18 PAR M^e MABILLES : Bonjour, Madame.

19 LE TÉMOIN D01-0015 (*interprétation du kilendu*) : Oui, bonjour.

20 M^e MABILLES : Je m'appelle Catherine Mabilles. Je suis avocat. Et je vais vous poser
21 quelques questions aujourd'hui pour le compte de la Défense de Thomas Lubanga.

22 LE TÉMOIN D01-0015 (*interprétation du kilendu*) : Oui, j'ai écouté.

23 M^e MABILLES :

24 Q. La première question que je souhaiterais vous poser est la suivante :
25 pouvez-vous nous donner votre nom complet ?

1 LE TÉMOIN D01-0015 (*interprétation du kilendu*) :

2 R. Oui, je suis capable de le donner.

3 Q. Pourriez-vous nous le donner ?

4 R. Mon nom est (Expurgé).

5 M. LE JUGE PRÉSIDENT FULFORD (*interprétation de l'anglais*) : Maître Mabilles, nous
6 avons... nous allons avoir à demander au témoin de parler beaucoup plus fort qu'elle ne
7 le fait actuellement. En effet, elle parle tellement doucement qu'il y a effectivement un
8 risque que ce qu'elle dit ne puisse pas être interprété. Donc, c'est votre responsabilité,
9 puisque c'est votre témoin, de lui rappeler cela.

10 LE TÉMOIN D01-0015 (*interprétation du kilendu*) : Oui, j'ai compris.

11 M^e MABILLES : Madame le témoin, peut-être vous pourriez, quand vous nous donnez la
12 réponse, vous approcher un peu du micro. Et comme ça, on vous entendrait mieux
13 aussi.

14 (*Le témoin s'exécute*)

15 Q. Est-ce que vous pourriez nous préciser à quel endroit vous êtes née ?

16 LE TÉMOIN D01-0015 (*interprétation du kilendu*) :

17 R. Je suis née à (Expurgé).

18 Q. Pouvez-vous nous indiquer de quelle origine ethnique vous êtes ?

19 R. Chez moi, je suis mugere. Et là où je suis née, c'est à côté de (Expurgé).

20 Q. Où habitez-vous à l'heure actuelle ?

21 R. Pour le moment, je suis toujours à (Expurgé).

22 Q. Pourriez-vous nous préciser si vous êtes mariée ?

23 R. J'étais avant, chez moi. Mais pour l'instant, je suis au village, chez moi, à (Expurgé).

24 Q. Je vous... la question que je pose est la suivante : est-ce que vous êtes mariée
25 aujourd'hui ?

- 1 R. Pour le moment, je suis à la maison. J'étais mariée avant, mais pour le moment, je
2 suis à la maison, dans le village.
- 3 Q. Est-ce que vous pourriez nous préciser le nom de votre mari ?
- 4 R. J'ai un peu oublié son nom. J'ai un tout petit peu oublié son nom.
- 5 Q. Est-ce que vous avez eu un enfant avec votre mari ?
- 6 R. Oui, avec mon mari, on a eu des enfants.
- 7 Q. Est-ce que vous pourriez nous dire le nom de ces enfants ?
- 8 R. Est-ce que c'est un seul enfant ? Le seul enfant ?
- 9 Q. Je vais reposer ma question. Vous nous avez dit que vous êtes mariée, à l'heure
10 actuelle, et je souhaite savoir si, avec ce mari, vous avez eu des enfants ou un enfant.
- 11 R. Pour le moment, le mari avec qui je suis, c'est le seul enfant que j'ai eu... un seul
12 enfant.
- 13 Q. Comment s'appelle cet enfant ?
- 14 R. Cet enfant s'appelle (Expurgé).
- 15 Q. Je voudrais vous reposer la question sur le nom de votre mari actuel, en vous
16 précisant que nous sommes en audience à huis clos, et que, donc, personne n'entendra
17 ce nom.
- 18 R. Oui, j'ai écouté.
- 19 Q. Est-ce que vous pourriez nous dire le nom de votre mari actuel ?
- 20 R. J'ai connu son nom : (Expurgé). Mais il y a un nom à côté du nom (Expurgé) que
21 j'ignore, que j'oublie.
- 22 Q. Merci beaucoup.
- 23 Est-ce que vous avez été mariée une autre fois ?
- 24 R. Avant où j'ai été mariée, j'ai eu deux enfants.
- 25 Q. Est-ce que je peux savoir le nom de votre mari de celui qui... avec qui vous avez

- 1 eu ces deux enfants ?
- 2 R. Son nom était (Expurgé).
- 3 Q. Et est-ce que vous pourriez nous donner le nom des deux enfants que vous avez
- 4 eus avec (Expurgé) ?
- 5 R. L'aîné de ces enfants était né... était décédé tout de suite après la naissance. Et il y
- 6 avait sa tante qui lui a donné un nom, mais ce nom-là, je ne me souviens plus.
- 7 Q. Et le deuxième ?
- 8 R. Le deuxième s'appelle... s'appelait (Expurgé).
- 9 Q. Est-ce que vous avez été mariée une autre fois ?
- 10 R. De cette maison, je suis partie. Après, je me suis mariée à un monsieur alur qui
- 11 s'appelait (Expurgé) (*Phon.*).
- 12 Q. Est-ce que vous avez eu des enfants avec (Expurgé) ?
- 13 R. Avec (Expurgé), on avait quatre enfants.
- 14 Q. Est-ce que vous pourriez nous dire... nous donner le nom de ces quatre enfants ?
- 15 R. Oui. L'aîné s'appelait (Expurgé) ; le suivant, (Expurgé) ; le troisième,
- 16 (Expurgé) (*Phon.*). Je me suis trompée dans... (Expurgé) (*Phon.*). C'est l'ordre de...
- 17 des enfants que j'ai « intervenus ». Donc, (Expurgé), et (Expurgé).
- 18 Q. Le plus jeune, est-ce que c'est (Expurgé) ?
- 19 R. Le dernier, c'est (Expurgé). (Expurgé), il est deuxième.
- 20 Q. Est-ce que ces enfants vivent avec vous aujourd'hui ?
- 21 R. De ces enfants, l'aîné, je l'avais enterré à (Expurgé). Et il reste les trois autres.
- 22 Q. Pourriez-vous nous préciser si... avec qui habitent ces enfants aujourd'hui ?
- 23 R. Ces enfants vivent avec leur papa.
- 24 Q. Est-ce que vous pourriez nous dire quand vous les avez vus pour la dernière fois ?
- 25 R. J'avais quitté (Expurgé). Je suis partie de (Expurgé), et je ne suis plus revenue à (Expurgé)

1 parce que j'étais fâchée.

2 Q. Est-ce que vous vous rappelez si vous avez quitté (Expurgé) avant la guerre ou
3 après la guerre ?

4 R. Je suis partie de (Expurgé) quand pratiquement il n'y avait plus de guerre à ce
5 moment-là.

6 Q. Pourriez-vous nous indiquer combien d'années vous avez vécu avec (Expurgé) ?

7 R. Avec (Expurgé), nous avons vécu... vécu (Expurgé) ans environ — en fait,
8 (Expurgé) ans de vie ensemble.

9 Q. Pourriez-vous nous préciser à quel endroit vous avez habité avec (Expurgé) ?

10 R. Avec (Expurgé) nous étions à (Expurgé). Après (Expurgé) nous sommes partis à (Expurgé).

11 Q. Est-ce que (Expurgé) avait des enfants avant votre mariage avec lui ?

12 R. Oui. (Expurgé) avait des enfants. Il avait deux enfants — deux. Donc, l'aîné était
13 décédé, et il a un... il était avec un enfant. Il avait deux enfants : l'aîné est décédé et il
14 restait un.

15 Q. Est-ce que vous pouvez nous donner le nom de cet enfant ?

16 R. Cet enfant s'appelait (Expurgé). On l'appelait (Expurgé). Alors, le nom de
17 baptême, c'était (Expurgé).

18 Q. Savez-vous qui était la mère de cet enfant ?

19 R. La maman de cet enfant, je l'ai vue moi-même. Je l'ai aperçue avec mes yeux. Je
20 l'ai vue.

21 Q. Est-ce que vous vous rappelez comment s'appelle la maman de (Expurgé) ?

22 R. Le nom que je connaissais, c'était (Expurgé). Et elle avait un autre nom que je ne
23 connais pas. Ce que je connaissais, c'était (Expurgé).

24 Q. Est-ce que vous l'avez rencontrée lorsque vous viviez, vous, déjà avec (Expurgé) ?

25 R. Il venait souvent rendre visite à son fils, près de moi. Pour le moment aussi, il

- 1 (Phon.) est toujours là.
- 2 M^e MABILLE : Je souhaiterais montrer une photo au témoin...
- 3 LE TÉMOIN D01-0015 (*interprétation du kilendu*) :
- 4 R. Oui. Oui, j'ai écouté.
- 5 M^e MABILLE : Cette photo a déjà une cote pour le dossier, c'est : EVD-OTP-00377. Mais
- 6 j'en ai une copie pour le témoin et les... et les juges.
- 7 (*L'huissier d'audience s'exécute*)
- 8 LE TÉMOIN D01-0015 (*interprétation du kilendu*) :
- 9 R. Oui. Oui, ça, c'est (Expurgé). Ça, c'est (Expurgé). Oui, ça, c'est (Expurgé).
- 10 Il était venu à (Expurgé).
- 11 M^e MABILLE :
- 12 Q. (Expurgé) ? Vous venez de nous dire : « (Expurgé), il était venu à (Expurgé). »
- 13 Est-ce qu'il est venu habiter avec vous ?
- 14 LE TÉMOIN D01-0015 (*interprétation du kilendu*) :
- 15 R. Quand je suis venue, il avait cet âge — (Expurgé). Et on a vécu avec lui
- 16 jusqu'à l'âge de (Expurgé). Oui, (Expurgé).
- 17 Q. Lorsque vous avez commencé à vivre avec (Expurgé), c'était où ?
- 18 R. Ça, c'est lorsqu'on a quitté (Expurgé) pour être à (Expurgé). C'était à (Expurgé).
- 19 Q. Lorsque vous étiez à (Expurgé), avec qui habitiez-vous ?
- 20 R. Là, on était avec sa grande sœur, l'enfant de sa petite sœur ainsi que sa petite
- 21 sœur, plus ce petit, ici, (Expurgé).
- 22 Q. Est-ce que vous vous rappelez combien de temps vous êtes restée, combien
- 23 d'années vous êtes restée à (Expurgé) ?
- 24 R. À (Expurgé), on a vécu pendant trois ans. Je ne retiens pas souvent les... les
- 25 années, mais c'est lui qui m'expliquait.

1 Q. Et après, vous nous indiquez que vous avez été vivre (Expurgé). Avec qui vous
2 viviez à (Expurgé) ?

3 R. À (Expurgé), on était avec sa petite sœur ainsi que sa grande sœur. Mais sa
4 grande sœur était décédée à un moment donné. Et il y avait aussi un autre membre de
5 famille, sa sœur.

6 Q. Est-ce que, vous-même, vous avez eu des enfants lorsque vous êtes allée à...
7 lorsque vous avez vécu à (Expurgé) ?

8 R. On est restés avec (Expurgé), l'enfant qui est... qui est né à ce moment-là, parce
9 que les deux filles sont parties.

10 Q. Et vous vous rappelez combien d'années vous avez vécu à (Expurgé), à peu près ?

11 R. À (Expurgé), on a vécu... on est restés presque huit ans.

12 Q. Et après (Expurgé), où avez-vous été ?

13 R. Ce petit est... est parti à (Expurgé). Il est parti à (Expurgé). Et nous, nous
14 sommes partis. Il est parti (*inaudible*) l'école.

15 Q. Vous nous avez indiqué que vous étiez restée presque huit ans à (Expurgé).

16 R. Oui.

17 Q. À cette époque, est-ce que (Expurgé) fréquentait l'école ?

18 R. Il était à l'école depuis... depuis sa première jusqu'à cinquième.

19 Q. Savez-vous où il a effectué sa première année primaire ?

20 R. Il avait étudié à (Expurgé) sa première année, à (Expurgé).

21 Q. Savez-vous où il a effectué sa deuxième année primaire ?

22 R. Il a étudié sa deuxième année primaire à (Expurgé).

23 Q. Sa troisième année primaire ?

24 R. (Expurgé) aussi.

25 Q. Juste pour une précision : (Expurgé) de... à quel endroit ?

- 1 R. (Expurgé)... Je parle de (Expurgé), c'est dans la paroisse de (Expurgé).
- 2 Q. Est-ce que vous savez où il a effectué sa quatrième année primaire ?
- 3 R. Oui, sa quatrième primaire, il l'a effectuée également, toujours à (Expurgé).
- 4 Q. Sa cinquième année primaire ?
- 5 R. À (Expurgé) aussi. (Expurgé) aussi.
- 6 Q. Et après, est-ce que vous savez où (Expurgé) a continué — s'il a continué ses études ?
- 7 R. Oui. Il était... Après, il a fait sa sixième, mais il n'était pas vraiment très stable
- 8 parce que, de temps à autre, il faisait une école buissonnière. En sixième année, il a juste
- 9 fait trois mois.
- 10 Q. Et c'est à quelle période qu'elle a quitté (Expurgé) ? (Expurgé) était en quelle... en
- 11 quelle classe au moment où elle a été amenée à quitter (Expurgé) ?
- 12 R. Il a... De là, il était parti à (Expurgé). Il a fui. Il était parti à (Expurgé).
- 13 Q. Est-ce qu'elle sait combien de temps il est resté à (Expurgé) ?
- 14 R. À (Expurgé), il a fait presque une... presque une semaine et quelque chose. Toujours
- 15 à... toujours à ne pas être continu, à ne pas suivre continuellement. Juste une semaine.
- 16 Q. Est-ce qu'au moment où (Expurgé) est parti une semaine à (Expurgé), est-ce que
- 17 la famille résidait à (Expurgé) ?
- 18 R. Le... le grand-père de... de (Expurgé) était décédé — donc, le papa de sa maman.
- 19 Il ne restait que moi. Il n'y avait que moi * à ce moment-là là-bas, à (Expurgé).
- 20 Q. Est-ce que (Expurgé) a commencé des études secondaires ?
- 21 R. Ce qu'on peut dire, il n'avait même pas encore fini ses études primaires, sa
- 22 sixième année. Il est parti à (Expurgé). Il a essayé, quand même, de s'inscrire dans une
- 23 école secondaire où il a fait juste deux semaines. Et son papa était venu pour le
- 24 récupérer de là.
- 25 M. LE JUGE PRÉSIDENT FULFORD (*interprétation de l'anglais*) : Maître Mabilie, je viens

1 d'avoir un message des interprètes qui me disent que l'heure est venue de changer
2 d'interprète lendu. Donc, je propose une pause de 10 minutes, de telle sorte que les
3 interprètes puissent changer de place, que le témoin puisse se reposer un petit peu. Et
4 puis nous reprendrons juste après 16 h 30.

5 La séance est donc levée.

6 **(Passage en audience à huis clos à 16 h 21)* Reclassifié en audience publique

7 LE TÉMOIN D01-0015 (*interprétation du kilendu*) : Merci.

8 Est-ce que je vais rester ici ?

9 M. LE JUGE PRÉSIDENT FULFORD (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur l'huissier,
10 pouvez-vous raccompagner le témoin et l'interprète ?

11 M. LE GREFFIER (*interprétation de l'anglais*) : Nous sommes en... à huis clos — pardon.

12 (*Le témoin est reconduit hors du prétoire*)

13 M. LE JUGE PRÉSIDENT FULFORD (*interprétation de l'anglais*) : On se retrouve ici à
14 16 h 35.

15 M. LE GREFFIER (*interprétation de l'anglais*) : La séance est levée. Veuillez vous lever.

16 **(L'audience est suspendue à 16 h 22, est reprise à huis clos à 16 h 39)* Reclassifié en audience
17 publique

18 M. L'HUISSIER : Veuillez vous lever. Veuillez vous asseoir.

19 M. LE JUGE PRÉSIDENT FULFORD (*interprétation de l'anglais*) : Je crois que le bébé a
20 été content qu'il y ait une pause.

21 Faites entrer le témoin, s'il vous plaît.

22 (*Le témoin est introduit au prétoire*)

23 (*L'interprète est introduit au prétoire*)

24 M. LE JUGE PRÉSIDENT FULFORD (*interprétation de l'anglais*) : Huis clos partiel, s'il
25 vous plaît.

1 *(*Passage en audience à huis clos partiel à 16 h 41*) Reclassifié en audience publique

2 M. LE GREFFIER (*interprétation de l'anglais*) : Nous sommes à huis clos partiel, Monsieur
3 le Président, Madame, Monsieur les juges.

4 M. LE JUGE PRÉSIDENT FULFORD (*interprétation de l'anglais*) : Maître Mabilles.

5 M^e MABILLES :

6 Q. Madame le témoin, vous nous avez indiqué que (Expurgé) avait commencé ses
7 études secondaires à (Expurgé). Est-ce que vous connaissez le nom de cette école ?

8 LE TÉMOIN D01-0015 (*interprétation du kilendu*) :

9 R. Je ne connais pas le nom de l'école.

10 Q. Madame le témoin, pendant la période où vous avez habité avec (Expurgé), a-t-il
11 fait une formation militaire ?

12 R. Il n'a pas fait un travail... le service de ce genre.

13 M. LE JUGE PRÉSIDENT FULFORD (*interprétation de l'anglais*) : Je vous prie de bien
14 vouloir m'excuser de vous interrompre, Maître Mabilles.

15 L'huissier et, en fait, le juge Blattmann, également, m'ont indiqué que ce n'était pas la
16 peine que le témoin porte des écouteurs.

17 Pourrais-je demander, donc, à l'interprète de bien vouloir expliquer à voix basse au
18 témoin que ce n'est pas la peine qu'elle ait les écouteurs sur les oreilles, et lui demander
19 de les retirer ?

20 (*L'interprète s'exécute*)

21 Merci beaucoup.

22 LE TÉMOIN D01-0015 (*interprétation du kilendu*) : Oui. Merci à vous autant.

23 M. LE JUGE PRÉSIDENT FULFORD (*interprétation de l'anglais*) : Je vous en prie.

24 Poursuivez, Maître Mabilles.

25 M^e MABILLES :

1 Q. Pendant la période où vous avez habité avec (Expurgé), a-t-il fait partie d'un
2 groupe armé ?

3 LE TÉMOIN D01-0015 (*interprétation du kilendu*) :

4 R. * Hein! Ce que je sais que... à un moment donné, il a... il s'est rangé derrière
5 (Phon) les militaires, à (Expurgé), juste pour chercher des petites choses au marché.
6 Mais il n'a pas fait le service militaire.

7 M^e MABILLE : Petite différence entre le français et l'anglais. Mais je reste sur l'anglais.

8 Q. Est-ce que vous savez, Madame le témoin, quelles sont les activités de (Expurgé)
9 à l'heure actuelle ?

10 LE TÉMOIN D01-0015 (*interprétation du kilendu*) :

11 R. J'ai... J'avais tout simplement suivi que (Expurgé) s'était rendu à (Expurgé). C'est
12 tout ce que je sais de lui.

13 M^e MABILLE : Merci.

14 Une petite seconde, Monsieur le Président.

15 J'ai fini, Monsieur le Président.

16 M. LE JUGE PRÉSIDENT FULFORD (*interprétation de l'anglais*) : Madame Zago.

17 QUESTIONS DU PROCUREUR

18 PAR M^{me} ZAGO (*interprétation de l'anglais*) : Merci, Monsieur le Président. Merci,
19 Monsieur le Président.

20 Bonjour, Madame le témoin.

21 LE TÉMOIN D01-0015 (*interprétation du kilendu*) : Bonjour à vous tous aussi.

22 M^{me} ZAGO (*interprétation de l'anglais*) : Nous nous sommes déjà rencontrées la semaine
23 dernière, mais j'aimerais bien... j'aimerais me re-présenter. Je m'appelle Alicia (*sic*) Zago,
24 et c'est moi qui vais vous poser des questions cet après-midi au nom du Bureau du
25 Procureur.

1 LE TÉMOIN D01-0015 (*interprétation du kilendu*) : Oui, c'est bien compris.

2 M^{me} ZAGO (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, malheureusement, je crois
3 que la première série de questions va devoir être à huis clos partiel.

4 M. LE JUGE PRÉSIDENT FULFORD (*interprétation de l'anglais*) : Très bien, Madame
5 Zago.

6 M^{me} ZAGO (*interprétation de l'anglais*) :

7 Q. Monsieur le témoin (*sic*), quelle est votre date de naissance ?

8 LE TÉMOIN D01-0015 (*interprétation du kilendu*) :

9 R. Je m'excuse. Je ne sais pas avec certitude l'année de ma naissance. Vous savez,
10 vraiment, je regrette de... de n'avoir pas étudié.

11 Q. Est-ce que, à un moment ou à un autre, vous avez dit aux avocats de la Défense
12 — à un moment ou à un autre — que votre date de naissance était le (Expurgé) ?

13 R. Ça, ils ont vu sur ma carte d'enrôlement.

14 Q. Est-ce que vous pourriez m'expliquer ce que c'est qu'une carte d'enrôlement ?

15 R. Je n'ai pas assez de (*inaudible*)... Je ne sais pas comment je vais le dire exactement.
16 Mais seulement, c'est une carte sur laquelle se trouve la photo du propriétaire.

17 Q. Merci. Et vous savez d'où vient cette carte d'enrôlement ? Qui la remet ?

18 R. Oui, c'était avant que le vote n'ait eu lieu au pays. On a demandé aux gens de
19 s'enrôler. Alors, nous sommes partis nous enrôler, et cela s'était passé en mission.

20 Q. Vous êtes-vous déclarée, j'imagine, aux officiers qui vous ont remis cette carte sur
21 laquelle votre date de naissance apparaît comme étant du (Expurgé) ?

22 L'INTERPRÈTE KILENDU-FRANÇAIS : L'interprète n'a pas bien compris la question.

23 M^{me} ZAGO (*interprétation de l'anglais*) :

24 Q. Je vais la reformuler. Madame le témoin, lorsque vous êtes allée chercher cette
25 carte d'enrôlement, vous êtes-vous déclarée vous-même au personnel qui était censé

1 vous délivrer cette carte ? Est-ce que vous avez dit à cette personne qui délivrait les
2 cartes que votre date de naissance était le (Expurgé) ?

3 LE TÉMOIN D01-0015 (*interprétation du kilendu*) :

4 R. Cela, je l'ai pas dit par moi-même parce que mes parents étaient déjà décédés.
5 Mais il y avait ceux-là qui les ont présentés (*Phon.*)... les grands-parents, ce sont eux qui
6 m'ont aidée, donc, à donner ma date de naissance.

7 Q. Quand avez-vous obtenu cette carte d'enrôlement ? En quelle année ?

8 R. Depuis... Depuis que je l'ai obtenue, il fait environ cinq ou six ans. Et cette carte
9 que j'ai... que j'avais, je l'ai encore avec moi où je suis, ici.

10 Q. Merci. Mais, donc, vous avez oublié depuis ce jour-là que votre date de naissance
11 est le (Expurgé) ?

12 R. Oui, effectivement, je l'ai oublié.

13 Q. Avez-vous (Expurgé) ans actuellement ? Aujourd'hui ?

14 R. Je crois que... je... je crois que je ne suis pas exactement âgée de (Expurgé) ans.

15 Q. Quel âge pensez-vous avoir ?

16 R. Moi, je me demande alors que ceux-là qui m'ont donné naissance ont environ
17 35 ans ou 36 ans. Je me demande comment je peux être plus âgée que ceux-là qui m'ont
18 donné naissance.

19 Q. Pendant l'interrogatoire principal, vous avez parlé de votre origine ethnique, et
20 vous nous... vous avez dit que vous étiez d'origine ethnique mudjere. Pouvez-vous
21 nous dire si Mudjere ça veut dire également Hema-Nord ou Gegere, si c'est une autre
22 expression pour dire Hema-Nord ou Gegere ?

23 R. Et tout ce que je sais, c'est qu'on nous appelle... on nous Mudjere, mais je ne sais
24 pas... je ne sais pas aller en profondeur, avec le détail.

25 Q. Lors du contre-interrogatoire, toujours, vous avez dit que vous étiez mariée avec

1 quelqu'un du nom de (Expurgé). Et qu'avant d'être mariée avec lui, vous aviez eu une
2 relation avec une autre personne. Est-ce que vous pourriez nous donner le nom de cette
3 autre personne ?

4 R. Il s'appelle (Expurgé).

5 Q. Je suis désolée, en fait, c'est moi qui me suis trompée, vous aviez déjà répondu à
6 cette question.

7 R. C'est pas grave.

8 Q. Quel âge aviez-vous lorsque vous avez commencé cette relation avec (Expurgé) ?
9 Ou (Expurgé) (*Phon.*) ?

10 R. À ce moment-là, j'étais âgée de 16 ans.

11 Q. Est-ce que vous savez en quelle année vous avez... cette relation a commencé ?

12 R. Je ne peux pas me rappeler.

13 Q. Vous avez également dit, dans votre témoignage, que vous aviez eu deux enfants
14 avec cette personne. Est-ce que vous pouvez nous donner la date de naissance des deux
15 enfants que vous avez eus avec cette personne ?

16 R. Le premier enfant que j'avais était né directement après sa naissance, et je ne me
17 rappelle plus de son nom, parce qu'en fait, le nom, ce n'est pas moi qui lui avais
18 attribué ; je ne retrouve plus.

19 Q. En fait, ma question, c'était la date de naissance de cet enfant.

20 R. Je ne me retrouve pas très bien, mais l'enfant était né quand j'avais deux ans chez
21 le monsieur.

22 M. LE JUGE PRÉSIDENT FULFORD (*interprétation de l'anglais*) : Madame Zago, les
23 interprètes ont accepté très aimablement de siéger un peu plus tard que d'habitude ce
24 soir parce que nous avons perdu un peu de temps après la pause du déjeuner, mais je
25 crois que 17 heures est le délai maximum. Je suis navré de devoir vous interrompre,

1 malheureusement, je crois qu'il va falloir reprendre demain matin.

2 M^{me} ZAGO (*interprétation de l'anglais*) : Merci, Monsieur le Président.

3 M. LE JUGE PRÉSIDENT FULFORD (*interprétation de l'anglais*) : C'est moi qui vous

4 remercie.

5 Madame, merci beaucoup pour votre aide jusqu'à maintenant. Il faut que nous levions

6 l'audience, et nous vous reverrons demain matin à 9 h 30.

7 LE TÉMOIN D01-0015 (*interprétation du kilendu*) : Je vous en prie.

8 M. LE JUGE PRÉSIDENT FULFORD (*interprétation de l'anglais*) : Huis clos, s'il vous plaît.

9 *(*Passage en audience à huis clos à 17 heures*) Reclassifié en audience publique

10 M. LE GREFFIER (*interprétation de l'anglais*) : Nous sommes à huis clos, Monsieur le

11 Président.

12 M. LE JUGE PRÉSIDENT FULFORD (*interprétation de l'anglais*) : Oui, Monsieur

13 l'huissier, pourriez-vous s'il vous plaît...

14 (*Le témoin est reconduit hors du prétoire*)

15 M. LE JUGE PRÉSIDENT FULFORD (*interprétation de l'anglais*) : Maître Mabilie, quelque

16 chose auquel il faudrait que vous réfléchissiez ce soir. Pas besoin de répondre tout de

17 suite. Si nous ordonnons la divulgation — donc, c'est un premier si —, si nous

18 ordonnons la divulgation, et si donc, en conséquence de cela, il y a une demande de

19 questions supplémentaires des deux témoins qui ont témoigné de RDC, une fois que la

20 greffière d'audience sera rentrée en Europe, cela prendra deux semaines, certainement,

21 pour réorganiser les choses pour que le témoignage puisse avoir lieu. Donc, j'imagine,

22 donc, que c'est... que si nous ordonnons la divulgation, il... vous aurez certainement...

23 vous souhaitez certainement faire des enquêtes avant de poser des questions

24 supplémentaires au témoin... à l'un ou l'autre des témoins, si vous souhaitez poser des

25 questions.

1 Donc, ce qu'il faudra... ce que nous allons faire, donc, d'abord, c'est demander à la
2 greffière d'audience de rentrer, nous n'allons pas la laisser mariner là-bas, mais... donc,
3 il est possible que des questions supplémentaires soient posées par la suite. Donc, si
4 15 jours vous semblent acceptables, eh bien, vous n'avez pas besoin de nous le dire tout
5 de suite, mais ce serait utile que vous nous disiez votre avis à ce sujet, demain matin,
6 9 h 30.

7 *(L'audience est levée à 17 h 03)*

8 RAPPORT DE RECLASSIFICATION

9 En application des courriels d'instruction de la Chambre de première instance I, en
10 date des 8 novembre 2011 et 12 Janvier 2012, la transcription est reclassifiée en public
11 après que les expurgations indiquées aient été appliquées comme instruit par la
12 Chambre. Tous les passages en « *huis clos » et « *huis clos partiel » sont maintenant
13 disponibles au public à l'exception des parties expurgées de la transcription.